

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 16 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 du mois de juillet 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 07 juillet 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT procuration à Anne-Laure JEAN BAPTISTE

Jean-Philippe DELARUE

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne-Laure JEAN BAPTISTE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025** est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE AU CENTRE DE LOISIRS

(76-2025)

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2025, la Communauté de Communes Aure Louron est organisateur du centre de loisirs.

Comme les années précédentes, il est proposé que le centre de loisirs soit accueilli à l'école d'Arreau, permettant le regroupement des différentes tranches d'âge et l'optimisation de l'organisation.

Pour ce faire, il convient de mettre en place une convention de mise à disposition des locaux dont Mr le Maire en donne lecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser Mr le Maire à établir et signer ladite convention.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau